CCCF3 – Doc apprenant

Texte-support: Une juste condamnation

Récemment, un juge de la Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec a trouvé un joueur de la Ligue de hockey junior majeur du Québec coupable de voie de fait armée pour avoir asséné un coup de bâton au visage d'un de ses adversaires. Cette condamnation est-elle trop sévère ? Certes, elle est extrêmement dure l'agresseur risque d'avoir un casier judiciaire, mais je la trouve appropriée. Les agresseurs, leurs victimes et les joueurs qu'on pousse à la brutalité y trouveront matière à réflexion.

Le premier mérite de cette condamnation est de (rappeler, tant à l'agresseur qu'au commun des mortels, que nous sommes tous égaux devant la loi.). En effet, le Code criminel s'applique à chacun de nous, partout au pays, en tout temps et en toutes circonstances.

Si vous frappez votre voisin au visage avec un bâton de hockey, vous devrez faire face à la justice. Pourquoi les joueurs de hockey seraient-ils traités autrement que vous et moi ?

La récente condamnation devrait faire comprendre à tous les hockeyeurs et à leurs entraîneurs qu'il est désormais risqué d'obéir à ce ridicule et stupide code de conduite non écrit tolérant la brutalité sur la patinoire.

Le deuxième mérite de cette condamnation est (d'apaiser un sentiment d'injustice). On ne compte plus les hockeyeurs de talent qui ont vu leur carrière brisée par une blessure subie lors d'une agression sauvage tandis que leurs agresseurs en patins récoltaient les félicitations de leurs coéquipiers et de leurs entraîneurs.

L'ère de cette choquante injustice tire à sa fin. S'ouvre une nouvelle ère, celle des joueurs qui dénoncent des violences qu'ils n'ont pas à subir. /Être en uniforme sur une patinoire implique qu'on veut jouer au hockey, pas qu'on accepte de subir des coups.

Le dernier grand mérite de cette condamnation, et le plus important à mes yeux, est de fournir aux joueurs un excellent argument pour refuser d'agresser leurs adversaires. On le sait, certains joueurs subissent des pressions de toutes parts pour « jouer salaud ». Comment résister à ces pressions quand elles émanent des entraîneurs, des coéquipiers, des partisans et parfois même des parents ? Pas facile pour un jeune qui ne demande qu'à se concentrer sur la rondelle. /La décision de la Cour du Québec vient d'apporter un peu d'eau à son moulin.

En somme, la condamnation du coup de bâton était nécessaire. Elle n'a pas fini de faire réfléchir.

Espérons que les mentalités évolueront dans le bon sens. Qui sait, peut-être un jour interdira-t-on toute forme de violence sur la patinoire. Ce jour-là, le hockey sera redevenu un sport extraordinaire qui permet à nos jeunes de s'amuser et de se développer sainement dans un cadre sécuritaire.

DEVELOPPEMENT:

1. Montrez que le développement contient un argument par paragraphe / Mettre en évidence les procédés utilisés pour donner de la crédibilité aux arguments.

Argument 1/ Paragraphe 1

« Le premier mérite de cette condamnation est de (rappeler, tant à l'agresseur qu'au commun des mortels, que nous sommes tous égaux devant la loi.). En effet, le Code criminel s'applique à chacun de nous, partout au pays, en tout temps et en toutes circonstances. »

Procédés utilisés:

Jugement : La récente condamnation devrait faire comprendre à tous les hockeyeurs et à leurs entraîneurs qu'il est désormais risqué d'obéir à ce ridicule et stupide code de conduite non écrit tolérant la brutalité sur la patinoire.

Phrase interrogative exprimant l'étonnement : Pourquoi les joueurs de hockey seraient-ils traités autrement que vous et moi ?

Argument 2/ Paragraphe 2

« Le deuxième mérite de cette condamnation est (d'apaiser un sentiment d'injustice).... L'ère de cette choquante injustice tire à sa fin. »

Procédés utilisés:

La comparaison entre le futur de l'agresseur et l'agressé : On ne compte plus les hockeyeurs de talent qui ont vu leur carrière brisée par une blessure subie lors d'une agression sauvage tandis que leurs agresseurs en patins récoltaient les félicitations de leurs coéquipiers et de leurs entraîneurs.

La certitude : Être en uniforme sur une patinoire implique qu'on veut jouer au hockey, pas qu'on accepte de subir des coups.

Argument 3/ Paragraphe 3

« Le dernier grand mérite de cette condamnation, et le plus important à mes yeux, est de fournir aux joueurs un excellent argument pour refuser d'agresser leurs adversaires. »

Procédés utilisés:

Phrase interrogative exprimant la colère : Comment résister à ces pressions quand elles émanent des entraîneurs, des coéquipiers, des partisans et parfois même des parents ? Pas facile pour un jeune qui ne demande qu'à se concentrer sur la rondelle

La métaphore : La décision de la Cour du Québec vient d'apporter un peu d'eau à son moulin.

2. Entourez l'organisateur textuel introduisant chaque paragraphe du développement.

Paragraphe 1 : « Le premier mérite »

Paragraphe 2 : « Le deuxième mérite »

Paragraphe 3: « Le dernier grand mérite »

3. Relevez les conclusions partielles qui suivent chaque argument.

Conclusion partielle paragraphe 1

« La récente condamnation devrait faire comprendre à tous les hockeyeurs et à leurs entraîneurs qu'il est désormais risqué d'obéir à ce ridicule et stupide code de conduite non écrit tolérant la brutalité sur la patinoire. »

Conclusion partielle paragraphe 2

« Être en uniforme sur une patinoire implique qu'on veut jouer au hockey, pas qu'on accepte de subir des coups. »

Conclusion partielle paragraphe 3

« La décision de la Cour du Québec vient d'apporter un peu d'eau à son moulin. »